



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 11380

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les ponctions realisees sur le budget de La Poste (contribution forfaitaire de la presse, forfait correspondances officielles, gestion financiere des comptables publics, contribution du budget de La Poste au budget general de l'Etat). Cette perte de moyens met La Poste en situation financiere difficile, et les personnels s'interrogent quant a d'eventuelles suppressions d'emploi, au maintien des bureaux de poste, et a la mise en oeuvre du volet social de la reforme de 1990. A l'approche de la negociation sur le contrat de plan de La Poste, il lui demande de bien vouloir lui preciser sa position a ce sujet.

Texte de la réponse

Ainsi que l'evoque l'honorable parlementaire, le Premier ministre a demande que soit signe un contrat de plan avec La Poste. A ce jour, La Poste est en effet le seul etablissement public important a ne pas disposer d'un contrat de plan pluriannuel, regissant ses relations avec l'Etat. Les projets elabores depuis 1991 n'ont pas abouti et aucun document ne fixe actuellement les parametres financiers des relations entre l'Etat et La Poste. Face a cette situation, qu'il a decouverte en 1993, le Gouvernement a decide d'engager rapidement des discussions pour la conclusion d'un contrat de plan qui devra couvrir les trois prochaines annees. Ce contrat de plan est actuellement en cours d'elaboration. Son objectif prioritaire consiste a preciser les conditions d'un equilibre durable de l'exploitant dans le cadre d'une evolution vers le droit commun. Cet equilibre financier passe par une clarification des relations entre l'Etat et La Poste. L'Etat doit definir precisement ses attentes vis-a-vis de La Poste et assurer une juste remuneration des missions d'interet general incombant a l'entreprise. De son cote, dans le respect des orientations du Gouvernement en matiere d'emploi et de la negociation en cours sur le volet social de la reforme, l'entreprise doit s'engager a ameliorer sa competitivite et maitriser ses depenses pour tendre vers l'equilibre de chacune de ses activites.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11380

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 848

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1703